

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du jeudi, 03 avril 2014

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

COMPETENCE DES ADJOINTS

Madame Denise SCHEITLÉ est chargée de : l'éducation et du périscolaire, du sport et de la culture, de l'animation et de la vie associative, et des affaires sociales.

Monsieur Loïc MULLER est chargé : des finances, du développement économique, des ressources humaines et de la communication.

Monsieur Pascal ERB est chargé : de l'urbanisme, de la sécurité routière, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux titulaires des postes de maire et adjoints, les indemnités prévues par la législation en vigueur, soit :

-au maire : 43 % calculé sur le traitement correspondant à l'indice brut 1015 de la fonction publique conformément à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

-aux adjoints : 16,50 % calculé sur le traitement correspondant à l'indice brut 1015 de la fonction publique conformément à l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire et les adjoints sont membres de droit des commissions. Le secrétaire sera désigné parmi les conseillers municipaux.

COMMISSION DES FINANCES : Mmes Christa ATIBARD, Sybille BAUER, Isabelle EBER, Chantal ESSLINGER.

COMMISSION VOIRIE-URBANISME-ENVIRONNEMENT : Mmes Christa ATIBARD, Isabelle EBER, Simone EBER, Michèle TROST, MM. Gérard BRICHLER, Marc HAMEURY, Claude MAETZ, Léon ZEHRINGER.

COMMISSION PATRIMOINE-BATIMENTS : Mmes Simone EBER, Chantal ESSLINGER, Marie-Catherine MAETZ, Nathalie MALHOA, Michèle TROST, MM. Jean-Pierre IMBERT, Léon ZEHRINGER.

COMMISSION EDUCATION : Mmes Sybille BAUER, Simone EBER, Chantal ESSLINGER, Marie-Catherine MAETZ, M. Gérard BRICHLER.

COMMISSION ANIMATION : Mmes Sybille BAUER, Chantal ESSLINGER, Nathalie MALHOA, MM. Marc HAMEURY, Ludovic FREY, Philippe SEYFRIED.

COMMISSION INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS : Mmes Sybille BAUER, Isabelle EBER, Simone EBER, Marie-Catherine MAETZ, Michèle TROST, M. Marc HAMEURY.

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

Mme Sybille BAUER, MM. Gérard BRICHLER, Claude MAETZ membres titulaires
Mme Michèle TROST, MM. Ludovic FREY, Jean-Pierre IMBERT membres suppléants.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) : Mmes Sybille BAUER, Marie-Catherine MAETZ, Denise SCHEITLÉ, Michèle TROST.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, eau potable : M. Christophe FRIEDRICH.

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, assainissement : M. Pascal ERB.

Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs : MM. Loïc MULLER et Jean-Pierre IMBERT.

Sivom du Bassin de l'Ehn : MM. Pascal ERB et Christophe FRIEDRICH.

Comité National d'Action Sociale : M. Christophe FRIEDRICH.

Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin : Mme Denise SCHEITLÉ et M. Christophe FRIEDRICH.

Groupement Touristique du Mont Ste Odile : Mme Sybille BAUER.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal a décidé de confier à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

1°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2°) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

3°) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

4°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

5°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

6°) intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle

7°) régler les conséquences dommageable des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'allouer au Receveur Municipal de Rosheim le taux maximum de l'indemnité de conseil.

DELEGATION POUR PORTER PLAINTE A LA GENDARMERIE

La commune subissant régulièrement des dégradations volontaires, le conseil municipal désigne Monsieur Christophe FRIEDRICH, Maire, Madame Denise SCHEITLÉ, Monsieur Loïc MULLER, Monsieur Pascal ERB, adjoints, pour déposer plainte au nom de la commune auprès de la Gendarmerie de Rosheim et se constituer partie civile.

EXERCICES DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

- Section AM, parcelle n° 554/22, « Neben dem altdorfer weg », d'une contenance de 6,05 ares
- Section AC, parcelle n° 72, d'une contenance de 522 m²
- Section AE, parcelle n° 6, « Allmendegerten », d'une contenance de 112 m²
- Section AE, parcelle n° 7, d'une contenance de 860 m²

AMENAGEMENT DE LA RUE DES TULIPES : AVENANT AU LOT 1 VOIRIE-ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal donne son accord pour la conclusion d'un avenant au lot 1 voirie-assainissement pour un montant de 3 959 € HT.

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

